



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

# 185 EX/30

Add.

PARIS, le 6 octobre 2010  
Original anglais

Point 30 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE PLAN À MOYEN TERME RÉVISÉ SUR LA SÉCURITÉ AU SIÈGE DE L'UNESCO

### ADDENDUM

#### OBSERVATIONS DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

##### Résumé

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses observations sur ce rapport de la Directrice générale.

Observations du Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) sur le document 185 EX/30 intitulé : **Rapport de la Directrice générale sur le Plan à moyen terme révisé sur la sécurité du Siège de l'UNESCO**

#### ***Bien-être, sûreté et sécurité dans une œuvre d'art architecturale, l'UNESCO***

Une fois de plus, le plan révisé met l'accent sur la sécurité par rapport aux menaces extérieures au lieu de présenter une stratégie et des mesures globales visant à améliorer le bien-être de tous ceux qui viennent à l'UNESCO.

Le Syndicat du personnel de l'UNESCO est profondément préoccupé par les éventuelles menaces extérieures contre la sécurité. En fait, nous avons été les premiers à demander au précédent Directeur général de rapatrier le personnel de l'Organisation en poste en Iraq après l'attentat à la bombe commis contre le Bureau des Nations Unies à Bagdad suite à l'invasion américaine. Nous avons joint notre voix à celle de l'ensemble des institutions des Nations Unies sœurs et des associations du personnel pour réclamer de sérieuses mesures de protection, qui, à leur tour, ont débouché sur les actuelles normes MOSS. Il convient toutefois de noter que l'attaque tragique perpétrée à Bagdad et celles qui ont suivi étaient dues au fait que l'UNESCO et les huit autres institutions spécialisées participaient au suivi des sanctions prises contre le précédent Gouvernement iraquien et, de ce fait, n'étaient pas considérées comme étant neutres ou comme contribuant réellement au bien-être du peuple iraquien. Les associations et syndicats du personnel à l'échelle du système des Nations Unies restent vigilants et exigent des conditions de sécurité maximales dans un monde où les conflits, les catastrophes et les missions de consolidation et de maintien de la paix difficiles ne cessent de se multiplier.

***L'UNESCO n'est pas sûre et accueillante pour les membres de son personnel souffrant d'un handicap physique, les délégations et les visiteurs***

Cette situation inacceptable a été portée à l'attention des responsables de la sécurité et de l'administration pendant des années. Le plan figurant dans le document 185 EX/30 n'aborde toujours pas cet aspect critique. Les mesures prises durant les travaux de rénovation ont en fait rendu l'accès, la circulation et l'évacuation plus difficiles. L'entrée Suffren est dysfonctionnelle depuis sa rénovation. Elle n'est munie d'aucune rampe qui aiderait les personnes montant les marches à garder leur équilibre. L'ascenseur réservé aux handicapés en chaise roulante n'est d'aucune assistance et constitue plutôt un obstacle. Les sas ne laissent pas passer toutes les personnes munies d'un badge. En fait, ils constituent un réel danger pour la sécurité car ils obligent les personnes à faire la queue devant le bâtiment au lieu d'assurer la fluidité du mouvement. Ni cette entrée ni l'entrée Fontenoy ne sont munies de rampes. À l'intérieur des locaux, les visiteurs et les membres du personnel souffrant d'un handicap physique ont du mal à se rendre aux toilettes situées au bout de chaque aile du bâtiment. Ils ne peuvent pas ouvrir les portes coupe-feu car elles sont trop lourdes, et aucun système automatique n'a été mis en place. Nous avons constaté que ces membres du personnel étaient délaissés durant les alertes incendie, voire qu'on leur refusait purement et simplement l'accès aux ascenseurs centraux. Le plan de sécurité révisé ne fait aucune référence à la sécurité et au bien-être des handicapés physiques et des personnes âgées, ou même des personnes qui doivent se déplacer avec prudence.

***Le personnel de l'UNESCO, les anciens fonctionnaires, les délégations et les visiteurs sont la richesse de l'Organisation, et non ses ennemis potentiels***

Le STU et les autres associations du personnel et des anciens fonctionnaires, en collaboration avec la FICSA, ont réalisé une étude des conditions d'accès offertes à l'ensemble des anciens fonctionnaires et du personnel en poste à l'échelle du système des Nations Unies. Nous avons démontré de manière concluante que les conditions d'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux locaux de la Banque mondiale et des organismes des Nations Unies à Genève étaient quasiment les mêmes pour les anciens fonctionnaires et le personnel en poste. (Les résultats figurent en annexe au présent document.) Nous rejetons une fois de plus les restrictions que le responsable de la sécurité et des bâtiments à l'UNESCO a essayé et essaie d'imposer. Il n'y a pas lieu de renforcer le zonage pour « protéger » les ressources humaines, le Bureau du Contrôleur financier, IOS, les bureaux, etc., de quiconque. Nous estimons qu'une fois le contrôle de l'accès aux bâtiments Fontenoy et Miollis effectué à l'aide du système des badges, il n'est plus nécessaire d'y limiter la circulation. (L'accès à DIT et à certains bureaux bien précis pourraient toutefois être restreint.) Nous estimons également que notre Directrice générale est suffisamment protégée dans ses bureaux grâce aux arrangements en vigueur, et nous nous félicitons qu'elle soit disposée à circuler gracieusement dans les bureaux, les salles de réunion et les couloirs. Elle donne le ton pour faire de l'UNESCO une organisation accueillante.

***Les agents chargés de la sûreté et de la sécurité et leur rôle***

Les membres du personnel de l'UNESCO chargés de la sûreté et de la sécurité sont les premières personnes qui accueillent les visiteurs et le personnel. Ils méritent notre respect et un statut à la mesure du rôle qu'ils jouent. Nous estimons qu'ils doivent devenir des membres du personnel, ce qui les amènerait à connaître les gens et à remplir leur double fonction, à savoir assurer l'accueil et faire respecter les mesures de restriction. Le STU n'approuve ni l'externalisation ni le recours aux contrats de surnuméraires de longue durée. Nous estimons également que les agents de sécurité ne devraient pas être postés devant le bâtiment Fontenoy, ce qui est actuellement le cas. La structure temporaire est inconfortable et la présence d'un agent est inutile. Le contrôle de l'accès des véhicules ainsi que la grille sont suffisants pour filtrer l'entrée avant l'arrivée aux portes vitrées du bâtiment Fontenoy donnant sur les portillons et le comptoir de sécurité à la réception.

***Une œuvre d'art vouée à la coopération interculturelle et internationale qu'il convient de protéger, pas un bunker***

Nous rejoignons de nombreux représentants de délégations nationales qui ont pris la parole lors de la précédente session du Conseil exécutif et de la Conférence générale pour évoquer les fonctions essentielles et la nature des locaux de l'UNESCO. Comme eux, le personnel estime que le Siège de l'UNESCO n'a pas besoin d'être protégé d'une menace terroriste externe par la construction d'un coûteux « poste de sécurité avancé » et ne peut pas l'être. Non seulement une telle mesure est superflue, mais encore elle gênerait la fluidité des déplacements à l'entrée du bâtiment Fontenoy. Nous pensons que les mesures existantes (réception et sécurité pour les visiteurs et les participants à des réunions ; tourniquets pour le personnel, les anciens membres du personnel et les délégations) sont parfaitement adéquates. En fait, il serait plus avisé d'utiliser les ressources supplémentaires pour augmenter le nombre de pompiers ayant des postes permanents.

De même, sommes-nous d'avis que chacune des entrées des bâtiments Bonvin/Miollis est accueillante tout en ayant un accès suffisamment restreint. Les restrictions concernent l'entrée des véhicules sur les deux sites. Les propositions qui figurent en annexe, comparant ces entrées à celles de Vienne, négligent le fait que le complexe de Vienne abrite de nombreux organes des Nations Unies ayant des mandats différents de celui de l'UNESCO et, par conséquent, exposés à d'autres « menaces » potentielles.

Le STU :

- demande un plan assurant le bien-être, la sécurité et la sûreté, et non une approche visant à la « protection contre une menace externe » ;
- demande que des mesures soient prises d'urgence pour assurer la sécurité et la commodité d'accès et de déplacement des personnes handicapées et autres ;
- demande des conditions de travail respectueuses du personnel qui assure notre sécurité et notre sûreté ;
- rappelle à notre direction que l'UNESCO est une œuvre d'art vouée à la coopération et à la compréhension interculturelles et internationales. Nous devons continuer de nous acquitter de ce rôle ou perdre purement et simplement notre crédibilité ;
- œuvrera à la sécurité et la sûreté du personnel de l'UNESCO dans le monde entier, de concert avec les associations du personnel des autres organismes des Nations Unies, surtout dans les unités hors Siège où existent des risques intrinsèques.